CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION ORDINAIRE OAS/Ser.P

Du 10 au 12 novembre 2021 AG/CG/doc.3/21 (LI-O/21) corr. 1

Guatemala (République du Guatemala) 12 novembre 2021

SESSION VIRTUELLE Original: espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION

« L’ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET SES INCIDENCES
SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN »

(Examiné par la Commission générale le 11 novembre 2021, les paragraphes 11 du préambule et 6 et 7 du dispositif restant en suspens)

 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

PP1 RECONNAISSANT que les peuples des Amériques continuent de faire face aux effets sans précédent de la pandémie de COVID-19 sur leurs vies, leur moyens de subsistance et leurs économies, **(Convenu)**

PP2 RECONNAISSANT AVEC INQUIÉTUDE que la pandémie de COVID-19 a touché de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables de la région, **(Convenu)**

PP3 RECONNAISSANT ÉGALEMENT que la crise économique et sociale déclenchée par la pandémie de COVID-19 a creusé les inégalités sociales et les disparités entre hommes et femmes qui existaient déjà dans la région, **(Convenu)**

PP4 CONSCIENTE que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités inhérentes et structurelles des petits États insulaires à littoral de faible altitude et en développement des Caraïbes, en raison de leur petite taille, de leurs contraintes en matière de ressources financières et humaines et de leur vulnérabilité aux chocs exogènes, (**Convenu)**

PP5 RECONNAISSANT EN OUTRE que la pandémie de COVID-19 a aggravé les insuffisances et inégalités en matière d'accès aux médicaments, tels que les produits pharmaceutiques, vaccins et autres technologies sanitaires, ce qui affecte la capacité de réponse des systèmes de santé et limite la fourniture des services de santé, (**Convenu)**

PP6 AYANT À L’ESPRIT que la crise sanitaire a mis au jour la forte dépendance de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'égard des importations de médicaments et autres technologies de santé, la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales dans le contexte d'urgences, ainsi que les déséquilibres en matière de recherche, de développement et de capacité de production de vaccins dans les Amériques, (**Convenu)**

PP7 RECONNAISSANT qu'en général, la pandémie a aggravé les faiblesses régionales en matière de planification, de préparation, de détection et de coordination de la riposte en matière de santé publique, (**Convenu)**

PP8 CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du Conseil permanent consacrée à l'examen de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et son impact sur le continent américain, qui s'est tenue le 30 septembre 2021, les représentants de chefs d'État et de gouvernement et les ministres de la santé ainsi que les principales autorités sanitaires mondiales et continentales ont souligné la nécessité de mener des actions concertées pour améliorer la réponse de la région à la pandémie de COVID-19 et aux futures crises sanitaires, (**Convenu)**

PP9 RÉAFFIRMANT que la solidarité au niveau du continent américain et la coopération menées de manière conjointe et concertée peuvent aider à ralentir et à prévenir la propagation de la COVID-19 et contribuer à renforcer la riposte régionale et les efforts de relèvement ; et reconnaissant le rôle que l'Organisation des États Américains, l'Organisation panaméricaine de la Santé, et les institutions sous-régionales de santé du continent américain, en particulier l’Agence de santé publique des Caraïbes, peuvent jouer en la matière, (**Convenu)**

PP10 ALARMÉE par l’absence de distribution équitable de vaccins qui a eu pour conséquence que les pays en développement dépendent des dons charitables de vaccins, (**Convenu)**

PP11 [ANT, BAH, BAR, BEL, DMA, GRD, GUY, HTI, VCT, KNA, LCA, TTO, SUR : APPELANT à une augmentation de la production de vaccins [sûrs (BRÉ : , efficaces,) de qualité et accessibles, y compris par des efforts régionaux et l'établissement d'installations de production dans les pays en développement, [HON : qui réunissent les conditions techniques en matière de développement de vaccins] et l'échange [EUA : volontaire / AYB : ne soutient pas le terme « volontaire »] de connaissances scientifiques et techniques pertinentes, selon des conditions convenues d'un commun accord], **[EUA : supprimer ce paragraphe] [En suspens]**

PP12 CONSIDÉRANT la nécessité de parvenir à une plus grande concertation politique dans la région, afin de soutenir des actions structurelles et transformatrices visant à construire des sociétés et des systèmes de santé résilients, en veillant à ce qu'ils soient en mesure de gérer les menaces actuelles et futures, tout en promouvant l'accès universel à la santé et la couverture universelle de santé pour ses populations, **(Convenu)**

PP13 RÉAFFIRMANT l'importance du financement et de l'assistance technique pour permettre aux États membres, en particulier aux nations les plus vulnérables d'atténuer les pertes économiques causées par la pandémie de COVID-19 et de se préparer aux pandémies futures et autres menaces de santé, (**Convenu)**

PP14 TENANT COMPTE de la résolution CP/RES. 1151 (2280/20) « Riposte à la pandémie de COVID-19 », approuvée par le Conseil permanent lors de sa séance extraordinaire virtuelle tenue le 16 avril 2020, et de la résolution CP/RES. 2312/21, « La distribution équitable des vaccins contre la COVID-19 », approuvée par le Conseil permanent lors sa séance ordinaire virtuelle tenue le 17 février 2021, (**Convenu)**

PP15 TENANT COMPTE ÉGALEMENT des résolutions CD59.R3, « Accroissement de la capacité de production des médicaments et des technologies de la santé essentiels », et CD59.R13, « Revitalisation de la vaccination comme un bien public pour la santé universelle », lesquelles ont été approuvées par le 59e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), lors de sa session de septembre 2021, (**Convenu)**

PP16 EXPRIMANT sa gratitude continue à l'Organisation panaméricaine de la Santé, à l'Organisation mondiale de la Santé, aux États membres, aux organismes régionaux de santé, y compris l'Agence de santé publique des Caraïbes pour leur travail de protection de la santé des peuples des Amériques en tout temps, et particulièrement pendant la pandémie de COVID-19, (**Convenu)**

DÉCIDE :

1. De charger le Conseil permanent de continuer à favoriser un dialogue suivi et des mises à jour régulières de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), en vue de renforcer la coordination et la coopération au niveau du continent américain pour combattre efficacement la COVID-19 et s'attaquer à ses effets socio-économiques dévastateurs. (**Convenu)**
2. De demander instamment aux États membres de promouvoir l'entraide au niveau du continent américain en matière de développement et d'acquisition de vaccins et d'autres technologies de santé sûrs, accessibles et efficaces et, dans ce cadre, d’inviter les États membres à soutenir le développement de plateformes régionales volontaires, en accord avec les efforts multilatéraux entrepris à l’échelle mondiale, tels que le dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), la Plateforme régionale pour faire progresser la fabrication de vaccins contre la COVID-19 et d'autres technologies de la santé dans les Amériques, lancée par l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), l'initiative soutenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OPS sur le transfert de technologie pour la production de vaccins à ARNm dans les Amériques, et l'initiative du Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP) soutenue par l'OMS. (**Convenu)**
3. De demander instamment aux États membres de consentir les plus grands efforts possibles afin de continuer à renforcer les investissements publics en matière de santé, qui permettent d'améliorer et d'élargir les capacités nationales et régionales de développement et de production de matières premières, de vaccins, de tests de diagnostic et de traitement, afin de parvenir à un relèvement rapide du secteur de la santé et de l’économie, de surmonter la vulnérabilité et la dépendance extérieure de notre région dans les contextes d’urgences sanitaires mondiales, et de mettre en place des capacités de préparation et de réaction adéquates dans notre région. **(Convenu)**
4. De demander instamment aux États membres de prendre des mesures stratégiques et ciblées afin de mettre en place des systèmes de santé résilients en progressant rapidement vers l'accès à la santé et la couverture sanitaire, en remédiant aux faiblesses systémiques et structurelles des systèmes de santé mises au jour par la pandémie de COVID-19, en s'attaquant aux inégalités en matière de santé et aux facteurs de risque environnementaux, en veillant à l'adoption et à la consolidation des innovations introduites dans les systèmes de santé dans le cadre de la riposte à la pandémie. **(Convenu)**
5. D’appeler les États membres, en cette période de crise, à mettre en œuvre des politiques économiques cohérentes qui contribuent durablement à la création d'emplois, à l'augmentation de la productivité économique et à la promotion de l'innovation, y compris en renforçant les infrastructures, les technologies et la culture numériques. **(Convenu)**
6. D’appeler les États membres et les observateurs permanents à concerter des positions communes au sein des organisations multilatérales afin de faciliter conjointement le relèvement au lendemain de la pandémie, en accordant une attention particulière aux difficultés économiques, financières, et de production qui ont été aggravées par la pandémie. **(Convenu)**
7. De soutenir le rôle des campagnes de vaccinations à grande échelle contre la COVID-19 en tant que bien public mondial [ANT, BAH, BAR, BEL, DMA, GRD, GUY, HTI, VCT, KNA, LCA, TTO, SUR : et de demander instamment] [EUA : de réitérer] aux États membres et aux observateurs permanents qui sont en mesure de le faire de prendre des mesures pour faciliter la distribution équitable des vaccins dans le continent américain, en considérant [EUA : que nous ne surmonterons ~~qu'un élément important pour surmonter~~] cette urgence ~~est~~ que par l’accélération de l'accès équitable et opportun à des vaccins contre la COVID-19 qui soient sûrs, efficaces et de qualité. **[EUA : éliminer ce paragraphe] [En suspens]**
8. [ANT, BAH, BAR, BEL, DMA, GRD, GUY, HTI, VCT, KNA, LCA, TTO, SUR : [EUA : ~~De lancer un appel aux~~ De demander que les institutions financières internationales envisagent d’accorder ~~à accorder~~ des financements concessionnels, [COL : y compris pour des financements dans des conditions favorables / A&B, BAR : s’opposent à cette proposition] aux pays en développement, en particulier aux [CRI : ~~petits~~ États à revenus intermédiaires / A&B : ne pas éliminer « petits »], en fonction de leur vulnérabilité, afin d'atténuer les pertes économiques causées par la pandémie de COVID-19]. **(En suspens)**
9. D’encourager les États membres à mettre en œuvre des stratégies de communication et de participation sociale visant à regagner la confiance de la population dans la vaccination au bénéfice de l’atteinte de l’immunité dans chacun d’eux**. (Convenu)**

 De demander instamment aux États membres, en fonction de leurs circonstances et de leurs priorités nationales, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et notamment dans le contexte mondial de l'immunisation et des conditions requises pour les voyages internationaux, d’appliquer, le cas échéant, des mesures visant à faciliter la libre circulation des voyageurs, conformément au Règlement sanitaire international et en gardant à l'esprit les recommandations et orientations de l'OMS concernant l'immunisation et les voyages. **(Convenu)**



AG08415F04



AG08445F04